

Envoyé en préfecture le 24/10/2025

Reçu en préfecture le 24/10/2025

Publié le 27/10/2025

ID: 027-242700276-20251020-B20102025_01-DE

B-20-10-2025/01

Département EURE Arrondissement EVREUX

Canton CONCHES COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CONCHES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU BUREAU DU 20 OCTOBRE 2025

Nombre de délégués en exercice : 15
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 11
Date de Convocation : 13/10/2025

L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le Vingt Octobre, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Conches, légalement convoqué, s'est réuni à Conches en Ouche.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Jérôme PASCO, Président

Madame Danielle JEANNE, Vice-Présidente,

Messieurs Marcel SAPOWICZ, Gérard THEBAUD, Max RONGRAIS, Dany BOUVET, Jean-Claude DUFOSSEY, Olivier RIOULT, Hubert LAMY, Vice-Présidents,

Messieurs Christophe CAPELLE, Jacques FAUVEL, Membres du Bureau

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSES

Madame Laurence CLERET

Messieurs Denis CAVELIER, Christophe DUFLOT, Jacques HADPEY

Secrétaire de Séance : Madame Danielle JEANNE

Objet: MARCHE DE SERVICES D'ASSURANCES

Monsieur Jérôme PASCO rappelle que par délibération en date du 7 Avril 2025, le Bureau Communautaire avait décidé de la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes du Pays de Conches et le Centre Intercommunal d'Action Sociale dans le cadre de la procédure de consultation afférente aux services d'assurance (Responsabilité civile et risques annexes, flotte automobile et risques annexes, protection juridique des agents et des élus).

Publié le : 30/10/2025 10:03 (Europe/Paris)

Collectivité : Pays de Conches

https://www.paysdeconches.fr/documents_administratifs/43293

Envoyé en préfecture le 24/10/2025

Reçu en préfecture le 24/10/2025 521.0

Publié le 27/10/2025

ID: 027-242700276-20251020-B20102025_01-DE

Les marchés en vigueur arrivent à échéance au 31 Décembre 2025, la Communauté de Communes du Pays de Conches, avec le concours de PROTECTAS, a donc lancé une consultation sous la forme d'appel d'offres ouvert, en application des articles L2124-2, R2124-2-1 et R2161-2 à R2161-5 Code de la Commande Publique, avec allotissement :

- Lot n° 1 : Responsabilité et risques annexes
- Lot n° 2 : Flotte automobile et risques annexes
- Lot n° 3 : Protection juridique des personnes physiques

La durée des contrats est prévue pour cinq ans.

Un avis d'appel public à la concurrence a été inséré au BOAMP sous la référence n° 25-98430, publié le 5 septembre 2025, au JOUE sous la référence n°581998-2025 publié le 5 Septembre 2025 ainsi que sur le profil acheteur. Sur ce dernier, cinq retraits du dossier de consultation ont été authentifiés.

Les critères d'analyse ont été fixés de la manière suivante :

- Nature et étendue des garanties Qualité des clauses contractuelles (Coefficient 5)
- Tarification (Coefficient 4)
- Modalités et procédure de gestion des dossiers et notamment des sinistres, par la compagnie et/ou l'intermédiaire (Coefficient 1)

Deux offres ont été remises :

Lot nº 1 - Responsabilité et risques annexes

Aucune offre reçue

Lot n° 2 - Flotte automobile et risques annexes

Aucune offre reçue

Lot n°3 - Protection juridique des agents et des élus

Cabinet K RE/Compagnie SOLUCIA SP J

Cabinet MADELAINE BRISSET/Compagnie CFDP ASSURANCES

Publié le : 30/10/2025 10:03 (Europe/Paris)

Collectivité : Pays de Conches

https://www.paysdeconches.fr/documents_administratifs/43293

Pour le Président et par délégation

Envoyé en préfecture le 24/10/2025

Reçu en préfecture le 24/10/2025

Publié le 27/10/2025

ID: 027-242700276-20251020-B20102025_01-DE

Au vu des critères d'attribution définis au règlement de consultation, il a été procédé à une analyse des offres. La commission d'appel d'offres, réunie le 20 octobre 2025, a

🖔 **Déclaré** les lots n° 1 et 2 sans suite pour cause d'infructuosité

- Spécidé de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables dans les conditions définies à l'article R2122-2 du Code de la Commande Publique pour les lots n° 1 et 2
- Retenu l'offre et attribué le marché au Cabinet MADELAINE BRISSET/Compagnie CFDP au titre du lot n° 3 Responsabilité et risques annexes sur la base d'une prime annuelle de 434,15 € T.T.C. et 200,88 € T.T.C. soit 5,21€ H.T. par assuré.

Les membres du Bureau Communautaire, après avoir pris connaissance de la décision de la commission d'appel d'offres, à l'unanimité :

- Prennent acte de l'infructuosité des lots n°1 et 2
- ♦ **Décident** de lancer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables dans les conditions définies à l'article R2122-2 du Code de la Commande Publique pour les lots n° 1 et 2
- Autorisent Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Hubert LAMY ou Laurence CLERET, Vice-Présidents, à signer le marché avec le cabinet MADELAINE BRISSET/Compagnie CFDP, dont l'offre a été retenue au titre du lot n°3 responsabilité et risques annexes ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier, y compris la procédure de marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour les lots n°1 et 2.

AINSI DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE ET SIGNÉ APRÈS LECTURE. POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Conches, le Vingt-Deux Octobre Deux Mil Vingt-Cinq



Publié le : 30/10/2025 10:03 (Europe/Paris)

Collectivité : Pays de Conches

https://www.paysdeconches.fr/documents_administratifs/43293